

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRIKA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

## Jeunes ambassadeurs africains pour la paix (AYA)

### Appel à candidatures

Délai de dépôt des candidatures :- **31 octobre 2023**

## I. Introduction

Dans le cadre des efforts visant à promouvoir le programme « Jeunesse, Paix et Sécurité (JPS) » de l'Union africaine (UA), l'ancien Département de la paix et de la sécurité (désormais Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité, PAPS), a lancé le Programme Jeunesse pour la paix (Afrique) (Y4P) en septembre 2018, avec pour objectif principal de faciliter la participation significative de la jeunesse africaine à l'ensemble des activités liées à la paix et à la sécurité, et de dissuader sa participation à la violence. Afin de renforcer la participation des jeunes au programme de paix et de sécurité sur le continent, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a, à sa 807<sup>e</sup> réunion, demandé à la Commission de l'UA de nommer cinq Jeunes ambassadeurs africains pour la paix (AYAP) régionaux qui travailleront en collaboration avec l'Envoyé de l'UA pour la jeunesse en vue de promouvoir la paix et la sécurité sur le continent.

Les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix, qui travaillent sous la supervision directe des responsables du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité de la Commission de l'UA, seront chargés de promouvoir et de défendre la participation des jeunes aux questions de paix et de sécurité au niveau régional et à travers toute l'Afrique. De façon spécifique, les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix promouvront la réalisation des cinq priorités définies dans le Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité (CFYPS), qui s'inspirent de l'article 17 de la Charte africaine de la jeunesse de l'UA (2006) et des résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies.

La première cohorte des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix a été retenue à l'issue d'un processus de sélection rigoureux qui a été mené en collaboration avec les CER/MR, et a été présentée au CPS lors de sa deuxième séance publique sur « Jeunesse, Paix et Sécurité » en novembre 2019 pour examen et soumission ultérieure à la Conférence pour approbation. Par la suite, sur recommandation du CPS, la 33<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue en février 2020 a entériné la nomination des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix. La première cohorte des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix a été investie d'un mandat de deux ans non renouvelable (de février 2020 à février 2022).

La deuxième et actuelle cohorte des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix a été sélectionnée selon la même procédure et a été présentée au CPS lors de sa session ouverte sur « Jeunesse, Paix et Sécurité » en novembre 2021 pour examen et soumission ultérieure à la Conférence pour approbation. Par la suite, sur recommandation du CPS, la 35<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement tenue en février 2022 a entériné la nomination des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix. Les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix ont été désignés pour un mandat de deux ans non renouvelable (février 2022 à février 2024) avec pour mission principale de promouvoir l'intégration et l'inclusion des jeunes Africains dans les processus de paix et de sécurité en amplifiant leurs contributions et leur résilience, et en encourageant les actions stratégiques et programmatiques visant à relever les défis et à renforcer leurs contributions.

## **II. Critères et qualifications**

Peuvent faire acte de candidature, tous les jeunes Africains ayant fait preuve d'engagement marqué et de contribution significative à la promotion d'une paix et d'une sécurité durables sur le continent. Les candidatures des jeunes éligibles, notamment les jeunes femmes, les personnes déplacées et les personnes handicapées qui répondent aux critères suivants sont particulièrement encouragées :

- Être âgé de 15 à 35 ans, conformément à l'âge défini par l'UA comme étant celui de la jeunesse ;
- Avoir un diplôme universitaire en relations internationales, paix et conflit, sciences politiques, droit et domaines connexes ; un master serait un avantage supplémentaire ; ou

avoir au moins 2 ans d'expérience dans le domaine de la paix et de la sécurité avec une capacité avérée en matière de plaidoyer sur les questions relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité ainsi que de mobilisation des ressources ;

- Avoir une expérience en matière de promotion et de soutien aux processus de paix, en particulier en ce qui concerne le lancement et la facilitation de dialogues multipartites et d'efforts de médiation ;
- Avoir d'excellents antécédents avec la communauté locale/la région au sein de laquelle il/elle travaille ;
- Avoir de solides compétences en matière de communication et de plaidoyer ;
- L'anglais, le français, l'arabe, le portugais, le swahili et l'espagnol sont les langues de travail de l'UA. La maîtrise de l'une des langues de travail de l'UA est requise ; la connaissance d'une autre langue de l'UA serait un atout.

### **Mission des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix**

Les Jeunes ambassadeurs africains pour la paix auront pour tâches de :

- Plaider pour la promotion des droits des jeunes dans leur région ;
- Sensibiliser au Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité de l'UA et à son plan décennal de mise en œuvre dans leur région ;
- Encourager et soutenir les États membres de l'UA de la région dans la coordination du Programme Jeunesse pour la paix (Y4P) » afin d'améliorer l'élaboration des plans d'action nationaux et leur mise en œuvre dans leur région ;
- Mettre en œuvre des activités régionales des jeunes couvrant les cinq (5) domaines prioritaires du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité ;
- Sur demande, représenter le Département Affaires politiques, Paix et Sécurité de l'UA lors de réunions, de formations et d'ateliers.

La mission des Jeunes ambassadeurs africains pour la paix repose sur les cinq priorités du Cadre continental pour la jeunesse, la paix et la sécurité :

1. **Participation:** Faire le plaidoyer et promouvoir une participation active et significative des jeunes à tous les niveaux, de prise de décision, la formulation des politiques, la mise en

œuvre et le suivi de la gouvernance, les accords de paix; soutenir la coopération intersectorielle en tant qu'approche globale aux problèmes des jeunes et pour l'élimination des obstacles structurels à la participation des jeunes; et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux pour encourager la participation significative des jeunes aux structures nationales et régionales existantes.

2. **Prévention:** Promouvoir le développement et le renforcement des capacités des jeunes par le biais de l'éducation à la paix, soutenir la création et la mise en œuvre d'architectures de paix, faciliter les points d'entrée pour les jeunes compétents à entreprendre activités de prévention, y compris celles dirigées par des jeunes ou soutenir les processus de dialogue et de médiation ; renforcer le potentiel des jeunes en sollicitant un soutien pour assurer des investissements et de fonds qui permettent l'inclusion des jeunes dans différents projets pour garantir l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle ainsi qu'aux opportunités d'emploi en vue de réduire le chômage des jeunes et les vulnérabilités inhérentes à l'exploitation, à la manipulation, à la radicalisation et au recrutement par des groupes extrémistes, criminels et armés.
3. **Protection :** Faire le plaidoyer et promouvoir le respect du Droit international humanitaire et des droits de l'homme afin de garantir la protection des jeunes pendant les conflits armés et faciliter la circulation et la réinstallation en toute sécurité des personnes déplacées, afin de réduire le risque de recrutement forcé et de violence sexuelle et basée sur le genre.
4. **Partenariats et coordination :** Faciliter une communication et une coordination efficaces entre les jeunes et les parties prenantes compétentes en ce qui concerne la planification et l'évaluation des interventions visant à promouvoir la paix ; promouvoir un soutien politique, financier et technique accru, coordonné et durable afin de renforcer les initiatives menées par les jeunes en matière de paix et de sécurité.
5. **Désengagement et réintégration :** Promouvoir programmes visant à un rapatriement, une réinstallation, un désarmement, une déradicalisation, une démobilisation, une réhabilitation et une réinsertion efficaces des jeunes désengagés des groupes armés, criminels ou

extrémistes. Promouvoir la formation des jeunes pour soutenir les activités de reconstruction et de stabilisation des zones touchées par la guerre, en veillant à ce que les besoins spécifiques des jeunes femmes et hommes soient satisfaits ; promouvoir les capacités des jeunes à agir en tant qu'agents de secours et de relèvement dans les situations de conflits et post-conflits.

### **III. Comment postuler**

Les candidats qualifiés doivent soumettre leurs dossiers de candidature par courriel à l'adresse [Youth4PeaceAfrica@africa-union.org](mailto:Youth4PeaceAfrica@africa-union.org) au plus tard le [31 octobre 2023].

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Un CV actualisé ;
- Un texte court (pas plus de 2 pages) décrivant en détail les qualifications du candidat pour le poste à pourvoir ainsi que la manière dont il peut contribuer à la paix et à la stabilité du continent.
- Les copies des diplômes et autres certificats de formation.